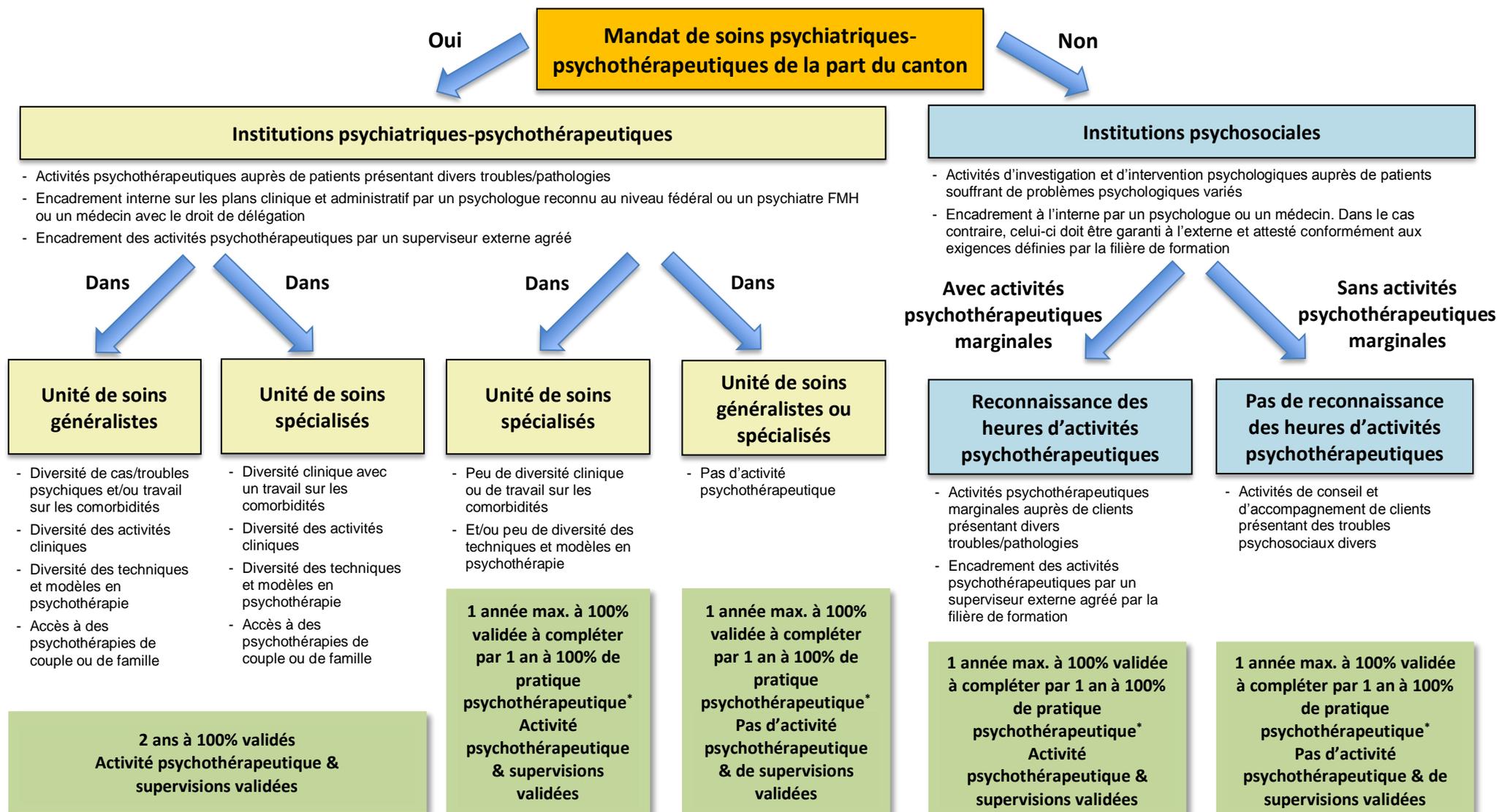


Principes pour la reconnaissance de la pratique clinique

Participant·e engagé·e comme psychologue à min. 40% dans une institution avec :



* L'année consacrée à l'activité psychothérapeutique doit être réalisée dans un cadre clinique ayant pour mandat de fournir des soins psychothérapeutiques pour un large spectre de troubles et de pathologies.